

CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 420'000.- TTC DESTINE A UNE ETUDE PERMETTANT DE MENER A LA REALISATION D'EQUIPEMENTS COMMUNAUX SOCIAUX ET SPORTIFS DANS LE BATIMENT DE L'ECOLE SECONDAIRE II, SISE DANS LE PLAN LOCALISE DE QUARTIER N°2 DIT «CHERPINES»

Vu le Plan Directeur de quartier des Cherpines adopté en octobre 2013 par le Conseil d'Etat,

Vu l'image directrice issue de la Maîtrise d'œuvre Urbaine des Cherpines (MOEU) validée en 2014,

Vu le PLQ N° 30'087 portant sur la deuxième partie des Cherpines, en attente du lancement de l'enquête technique par le Canton, intégrant dans son dessin un équipement scolaire ESII au sud de la future place des Cherpines, sur le territoire de la commune de Confignon,

Vu les besoins sociaux et sportifs de la commune dans un quartier qui devrait accueillir environ 10'000 habitants,

Vu le concours organisé par le Canton et dont les résultats ont été rendus publics le 16 octobre 2023,

Vu le courrier du Conseil administratif adressé au Département des infrastructures confirmant les volontés d'intégrer dans l'ESII des équipements sportifs et sociaux à disposition de la commune,

Vu la demande des communes de Plan-les-Ouates et Confignon pour les équipements sportifs partagés à 50/50,

Vu la demande de la commune de Confignon pour un équipement social dédié,

Vu l'estimation des coûts de l'ouvrage réalisé par le Canton, et les coûts supplémentaires engendrés par les demandes des communes,

Vu l'exposé des motifs comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

Vu le préavis favorable de la commission constructions et équipements (CCE) du 13 mars 2024,

Vu le préavis favorable de la commission finances, administration et sécurité (CFAS) du 18 mars 2024,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

Par 16 oui, 0 non et 0 abstention sur 16 CM présents

1. D'accepter le lancement des études pour la réalisation d'équipements sportifs et sociaux dans l'Ecole Secondaire II aux Cherpines.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 420'000.- TTC, destiné à son financement.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de CHF 420'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Confignon, dans le patrimoine administratif.
4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement qui sera présenté ultérieurement pour la réalisation de l'objet relatif à cette délibération. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'engagement sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de la décision de non-réalisation.

Le Président : Frédéric REVERCHON



La Secrétaire : Floriane SCHMIDT

